

RP/CS

Arrondissement Minéralogique
de TOULOUSE

Toulouse, le 3 Mai 1965

SERVICE DES MINES
8, boulevard de Strasbourg
TOULOUSE

M. PISTRE
Ingénieur des Mines

RAPPORT de l'INGENIEUR DES MINES

M. BESSON
Ingénieur en Chef des Mines

65 A/ 8

Objet - Demande de permis exclusif de recherches pour plomb, zinc, et substances connexes intéressant le territoire de la commune de COUFLENS et d'USTOU (ariège), dit "PERMIS DE SAUBE".-

Par pétition sur timbre en date du 29 décembre 1964, complétée le 14 janvier 1965, M. Pierre SIGNARD, Président du Conseil d'Administration du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, dont le siège social est à Paris (16°), 8 rue Léonard de Vinci, sollicite au nom et pour le compte du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, l'octroi, pour une durée de 3 ans, d'un permis exclusif de recherches de mines de plomb, zinc, et substances connexes portant sur le territoire des communes de Couflens et d'Ustou, arrondissement de St-Girons, département de l'Ariège.

EXAMEN DU DOSSIER QUANT A LA FORME

La demande a été enregistrée sous le n° 129 sur le registre spécial prévu à cet effet de la Préfecture de l'Ariège.

Cette demande indique :

- 1° - les nom, prénoms, qualité et nationalité du demandeur, des membres du Conseil d'Administration, le siège social de la société;
- 2° - la nature des substances qui font l'objet du permis demandé : plomb, zinc et métaux connexes;
- 3° - la durée du permis sollicité : 3 ans
- 4° - ses limites précises; sa superficie : 24 km²; le département sur lequel il porte ; l'Ariège;
- 5° - les concessions, permis d'exploitation et permis exclusifs de recherches dont dispose le demandeur ou pour lesquels il a introduit des demandes en cours d'instruction;
- 6° - le programme général des travaux qu'il projette d'exécuter et l'effort financier minimum qu'il s'engage à consacrer à l'exécution de ces travaux : 200.000 F.

A la demande sont annexées les pièces suivantes :

- B.R.G.M;
- 1° - Justifications des capacités techniques et financières du
 - 2° - Un extrait de la carte au 1/50.000°;
 - 3° - 4 exemplaires du plan à l'échelle du 1/20.000° indiquant les sommets et les limites du périmètre sollicité;
 - 4° - Mémoire justifiant les limites de ce périmètre;
 - 5° - Un engagement vis-à-vis de l'Ingénieur en Chef des Mines de présenter dans le mois qui suivra l'octroi du permis, le programme de travail du reste de l'année en cours et avant le 31 décembre, le programme de travail de l'année suivante.
 - 6° - Les pièces justifiant les pouvoirs de M. SIGNARD.

Le permis sollicité ne recouvre ni partiellement, ni totalement, aucun titre minier portant sur les substances demandées. Toutefois, le permis sollicité a une limite commune avec celui de CARBOIRE : la ligne droite joignant le pic de la Tèse et le pic de l'Arrech. Le permis de Carboire porte sur les mêmes substances et a été accordé à la Société Minière et Métallurgique de Pénarroya.

Rappelons que le BRGM a sollicité sur un périmètre recouvrant en partie celui du permis sollicité par la présente demande, un permis exclusif de recherches pour tungstène, bismuth, cuivre, or, argent et connexes, dit "PERMIS DE SALAU".

o
ooo

Cette demande a été soumise à l'enquête règlementaire du 1er au 31 mars 1965. L'avis d'enquête a été affiché à la Préfecture de l'Ariège du 1er au 31 mars 1965. Les insertions légales ont été faites de la façon suivante :

- 1/ Journal Officiel des 11 février et 11 mars 1965,
- 2/ Publications dans la presse locale :
 - 1° publication : La Dépêche du Midi du 8 février 1965,
La Croix de l'Ariège, du 14 février 1965,
 - 2° publication : La Dépêche du Midi du 15 mars 1965,
La Croix de l'Ariège du 7 mars 1965.

Les publications au Journal Officiel ont été faites conformément à l'article 5 du Décret du 27 décembre 1955, mais la première publication dans la presse locale a été faite avant l'ouverture de l'enquête, alors qu'elle aurait dû s'effectuer au cours de l'enquête. Nous pensons toutefois que le public a été suffisamment informé et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle enquête.

Le registre ouvert à l'effet de recueillir les observations auxquelles aurait pu donner lieu la demande susvisée, ne contient aucune déclaration. D'autre part, on n'a à noter ni opposition, ni demande en concurrence.

EXAMEN DU DOSSIER QUANT AU FOND -

a) Situation géologique :

Le gîte que le BRGM se propose d'étudier est situé dans le Cambro-ordovicien des Pyrénées, riche en gisements de plomb et zinc, qui fait l'objet d'une étude de synthèse.

On trouve successivement :

1°/ Une série de calschistes constituée de petits bancs de calcaire et de schiste, à la zone de contact de cette série du Gothlandien, on trouve un gisement comme celui de Pierrefitte. A la base des calschistes, on trouve des gisements comme ceux de Carboire et d'Hospice de France.

2°/ Des schistes bleus dans lesquels on trouve parfois des lentilles de calcaire et de dolomie. La blende peut se substituer à celle-ci : exemple : gîte de Saubé, commune de Couflans.

3°/ une série de 3 assises dont certaines ne sont pas toujours représentées : calcaire, rhyolithe, micro-conglomérat.

On trouve des gisements dans les bandes de calcaires : par exemple à Sentein.

4°/ Une série verte quartzo siliceuse. En zone de contact de cette série, on trouve parfois des gisements comme celui de Crabioule.

b) Justifications des limites du périmètre :

Nous avons reporté ces diverses assises sur le plan annexe n° I (les limites sont approximatives).

Les indices reconnus sont ceux de Saubé, de Rabé qui sont situés au Nord-Ouest du périmètre sollicité, mais il était logique d'étudier l'ensemble du Cambro ordovicien de cette zone, les limites du périmètre en découlent naturellement :

- à l'Est, la frontière espagnole,
- au Sud, la zone de très haute montagne,
- à l'Ouest, par le permis de Carboire, qui rappelons-le fait l'objet actuellement de travaux de recherches très intéressantes auxquelles le BRGM apporte sa collaboration,
- au Nord, par la limite du Gothlandien.

Le permis de recherches, dit "PERMIS de SALAU" pour tungstène, bismuth, cuivre, or, argent et métaux connexes recouvre le permis sollicité; les minéralisations sont au contact des intrusions granitiques du pic de Lafourque.

c) Indices reconnus :

I - Indices de SAUBE :

Les indices de Saubé se développent entre les cotes I840 et 2200; ils se trouvent situés dans deux bandes dolomitiques orientées d'Est-Ouest, inclus dans les phyllades.

Les deux bancs minéralisés sont séparés par 20 à 30 m de phyl-
lades. La formation Nord affleure par intermittences; on a effectué en
un point, à la cote 2032, un prélèvement qui a donné sur une puissance
minéralisée de 1,90 m, une teneur en zinc de 25 % et en plomb de 1,8 %.
La formation Sud est assez bien minéralisée sur des puissances assez
variables; un échantillonnage fait à la cote 2062, exécuté sur une puis-
sance de 3,50 m, donne des teneurs en zinc de 10 % et en plomb de 1,2 %.

2 - Indices de Hoque-Rabé :

Hoque est un terme qui désigne dans la région, un ruisseau ou
un ravin. Les indices de Hoque-Rabé se situent dans un petit niveau
calschisteux, qui se trouve lui-même séparé de la masse principale des
calschistes par 20 à 70 m de schistes satinés. Le niveau calschisteux
minéralisé de 0,50 à 6 m de puissance est reconnu par intermittences.
Les teneurs sont beaucoup plus faibles : on trouve rarement, dans les
affleurements reconnus, une teneur supérieure à 3 ou 4 %, sur une lar-
geur suffisante.

d) Travaux projetés :

Le BRGM se propose de tracer une route de Salau au lieu dit
"Oumateix", puis de là, on posera un câble qui desservirait Hoque-Rabé
(altitude 1400 m) et Saubé (1850 m). Les travaux de recherches proprement
dits comportent des travaux de décapage, puis ensuite le démarrage des
galeries, mais il n'est pas prévu de travaux de sondage.

e) Engagement financier :

L'engagement financier est de 200.000 F pour une période de
3 ans et pour 24 km². Mais il semble que les travaux se concentreront
sur le quart Nord-Ouest du permis, cet engagement nous semble suffisant.

CONCLUSION

Nous proposons à l'octroi du permis demandé, car il semble très
intéressant d'étudier les prolongements Ouest du gisement de Carboire.

Ci-joint un projet de décret dans ce sens.

L'Ingénieur des Mines

R. Pinel

AVIS CONFORME

Notons que l'argent figure parmi les substances demandées pour
le périmètre de Salau et que des minéralisations de plomb ou blende
argentifère peuvent exister sur le périmètre de Saubé.

Les minéralisations de Lafourque et de Saubé-Rabé étant de type
différent, il ne paraît pas devoir survenir de difficultés éventuelles
d'appréciation de la connexité de certaines substances.

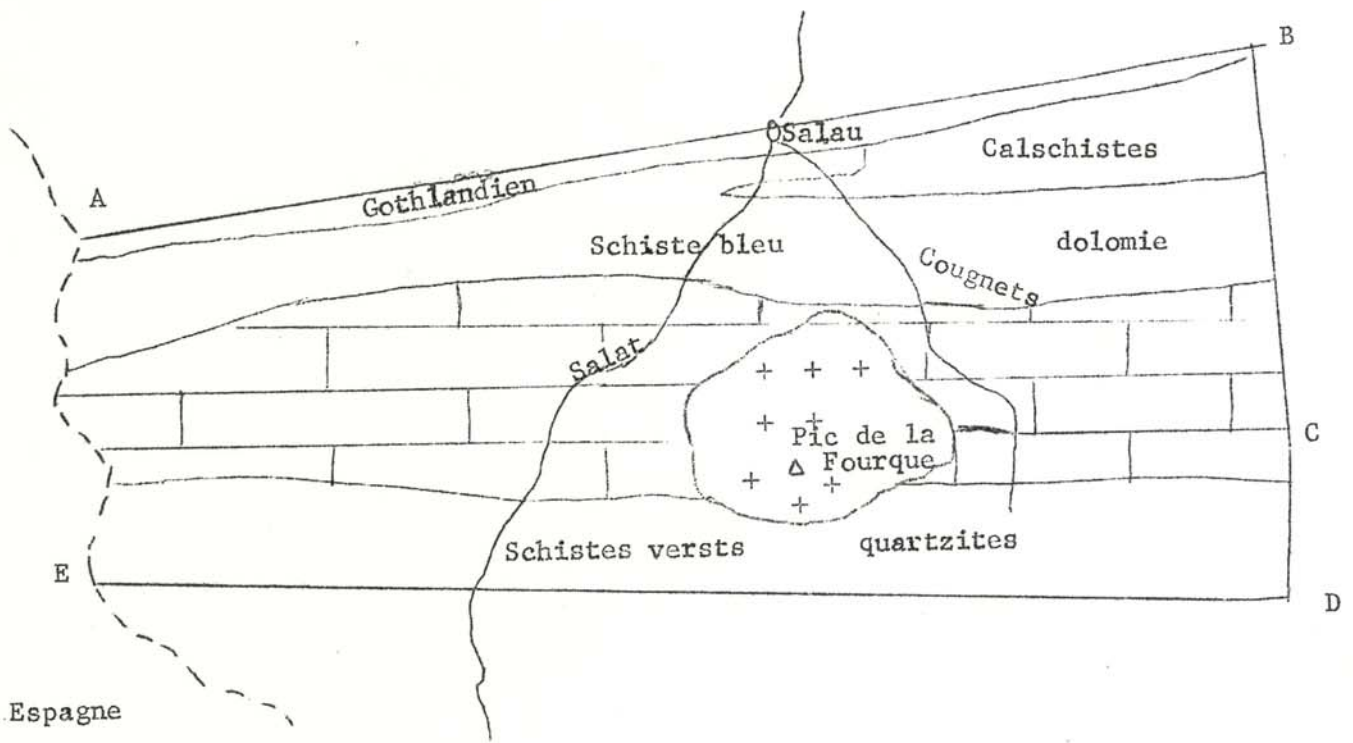
Toulouse, le 4 mai 1965

L'Ingénieur en Chef des Mines,

J. P.

PLAN n° 1

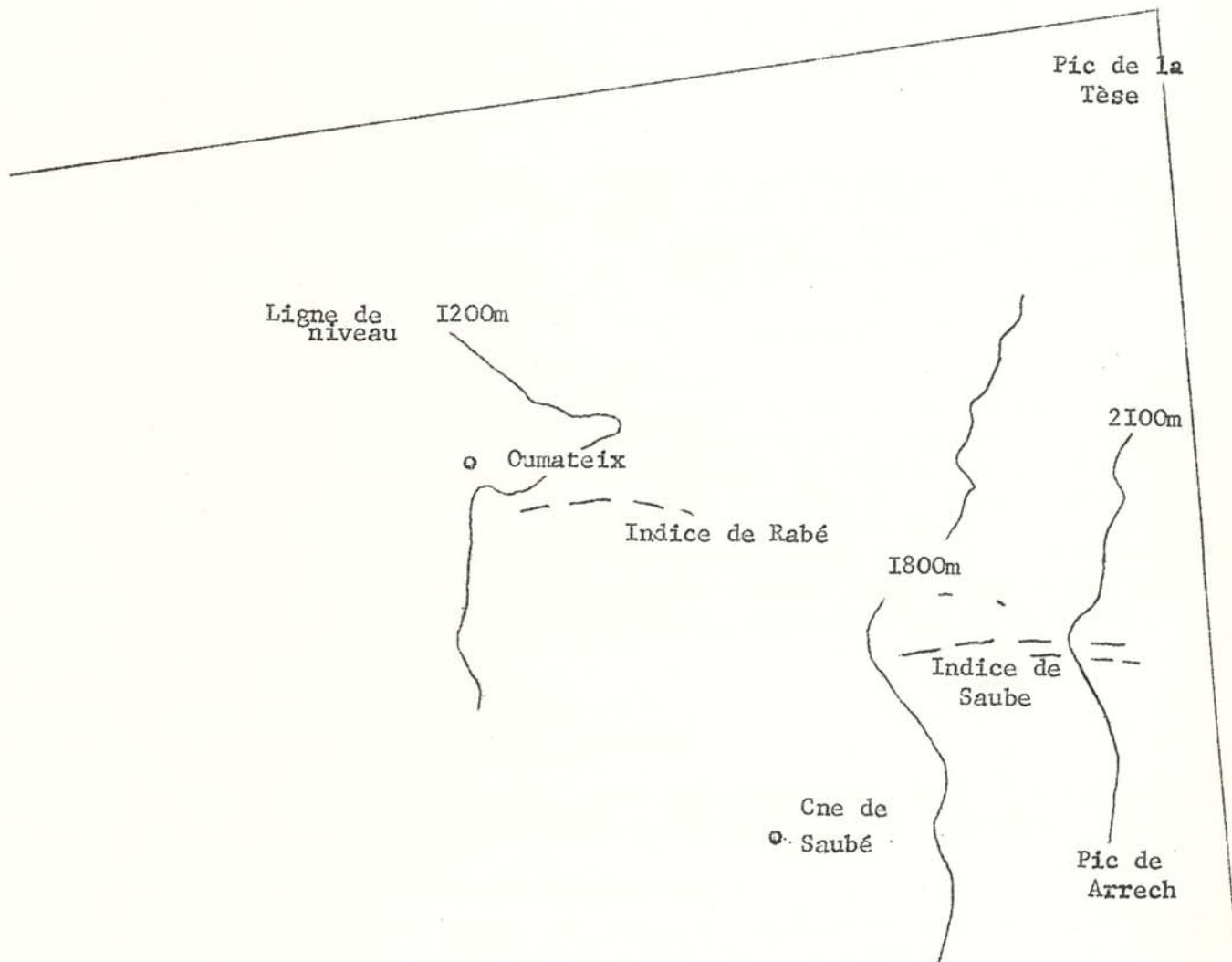
PERMIS DE RECHERCHE DE SAUBE



PLAN N°2

PERMIS DE RECHERCHES DE ZINC

Situation des indices



Echelle : 1/20.000°